

GOUVERNEMENT GENERAL DE L'ALGERIE

Direction de l'Agriculture

Service de l'élevage

Manuel du chef
de station de monte

INTRODUCTION

GENERALITES SUR LES DEPOTS DE REPRODUCTEURS D'ALGERIE

Les Dépôts de Reproducteurs sont des Etablissements qui entretiennent et répartissent dans les Stations de Monte les Etalons de l'Etat (Barbes, Arabes, Arabes-Barbes, Bretons et Baudets).

Ils comportent tous, outre ce Dépôt d'Etalons équidés, un centre d'insémination artificielle et un centre de diagnostic biologique de la gestation.

Ce sont les anciens Etablissements Hippiques Principaux d'Algérie et l'ancienne Jumenterie de Tiaret, passés du Service des Remontes de l'Armée, au Service Algérien de l'Elevage depuis 1946.

Les Dépôts de Reproducteurs sont donc des organismes du Service Algérien de l'Elevage du Gouvernement Général de l'Algérie.

Qu'est-ce que le Service Algérien de l'Elevage ?

Le Service Algérien de l'Elevage :

Créé et organisé en 1921, il dirige et centralise toutes les activités du Service Vétérinaire en Algérie.

Ces activités englobent tout ce qui concerne la production, l'amélioration et la conservation du cheptel de ce pays :

« PRODUIRE »

- Au moyen des Dépôts d'Etalons.
- Des Centres d'insémination artificielle.

« PRODUIRE PLUS »

- Grâce au diagnostic précoce de la gestation.
- Au traitement de la stérilité, des femelles domestiques.

« AMELIORER »

- Grâce à la production des jumenteries et asineries de l'Etat et à l'importation de Reproducteurs d'élite.

- En utilisant la sélection et les croisements judicieux.
- En fournissant aux éleveurs tous les conseils techniques relatifs à l'habitat, l'alimentation, et l'hygiène rationnels de leurs animaux.
- En luttant contre la médiocrité, *par l'exemple*.

« CONSERVER »

- En luttant contre les épidémies grâce à l'application de la Police sanitaire.
- En luttant contre les parasites vecteurs de maladies et toutes les affections parasitaires.
- En luttant contre les diverses affections et maladies non contagieuses par les soins médicaux.

Pour réaliser ce programme, le Service dispose de personnel et d'Établissements spécialisés.

Son fonctionnement est assuré par :

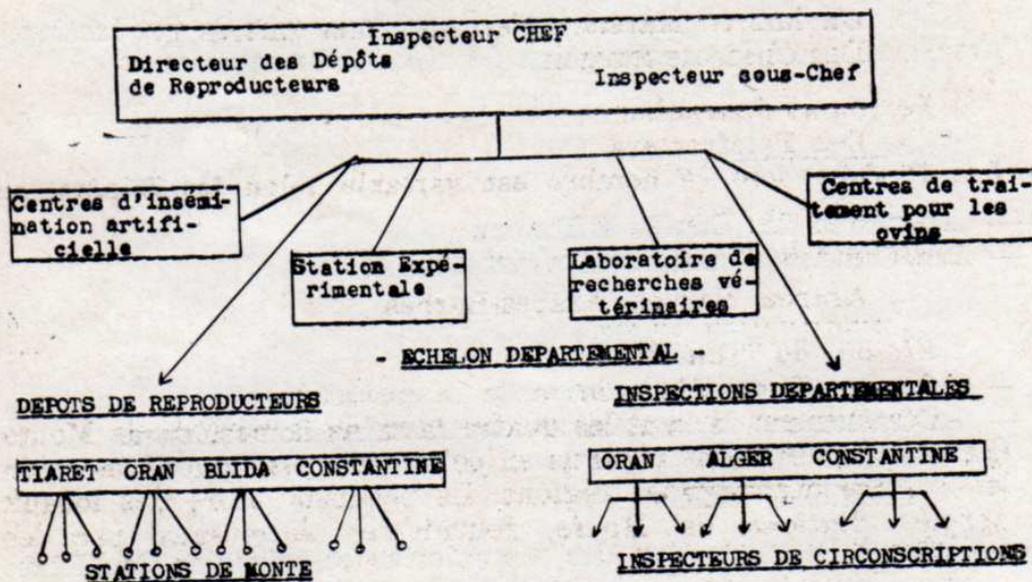
- Un Vétérinaire Chef de Service et deux adjoints,
- 3 Vétérinaires Directeurs Départementaux,
- Des Vétérinaires Directeurs et Sous-Directeurs de Dépôts,
- Des Vétérinaires Inspecteurs de Circonscriptions,
- Des Agents administratifs,
- Des Chefs de Station,
- Des moniteurs d'Élevage,

dont les activités se répartissent de la façon suivante :

GOUVERNEMENT GENERAL (Alger)

ECHELON CENTRAL

INSPECTION DU SERVICE DE L'ELEVAGE



BUTS DE L'ACTIVITE DES DEPOTS DE REPRODUCTEURS

- 1° Encourager et diriger la production et l'Elevage du cheval, améliorer les races du pays par la sélection et éventuellement par le croisement afin de pouvoir disposer sur place de chevaux utiles à l'agriculture, à l'Armée, voire au sport.
- 2° Aider et améliorer la production mulassière.
- 3° Améliorer et augmenter la production du lait et de la viande de boucherie, par l'utilisation au maximum d'un petit nombre de géniteurs d'élite grâce à l'insémination artificielle.

ORGANISATION DES DEPOTS DE REPRODUCTEURS

La direction de l'ensemble des Dépôts de Reproducteurs d'Algérie est assurée à l'échelon central par un Vétérinaire, Directeur des Dépôts de Reproducteurs, Adjoint au Vétérinaire Inspecteur Chef du Service Algérien de l'Elevage.

La direction de chacun des Dépôts est confiée à :

- Un Vétérinaire Directeur.
- Un Vétérinaire Directeur-Adjoint.

Le personnel se subdivise en :

Personnel Administratif :

- Un Econome Comptable.
- Un Commis d'Ordre.

Personnel d'Exécution :

- Un Maître Maréchal-Ferrant, Chef Infirmier.
- Des Chefs de Station.

Personnel Journalier :

- Des Palefreniers.

Les Etalons dont le nombre est variable selon les Dépôts, se classent en :

Etalons du Pays :

- Arabes, Barbes, Arabes-Barbes.

Etalons de Trait Breton ;

Baudets (Anes Etalons).

Ces animaux durant les quatre mois de la période de Monte (Février à Juin) sont répartis en petits groupes, constitués selon les besoins des diverses régions. Ils occupent alors des locaux appelés *Stations de Monte*, fournis et entretenus par les Communes

Il ne sera traité ici que du fonctionnement d'une Station de Monte, du rôle et des devoirs de son Chef. Il serait inutile d'exposer le fonctionnement du centre d'insémination artificielle et du centre de diagnostic biologique de la Gestation.

Ce guide n'est qu'un aide-mémoire auquel le Chef de Station pourra se reporter au cours de la période de Monte pour rafraîchir ses souvenirs ou dissiper une hésitation. Son instruction et son éducation spéciales lui seront données au Dépôt, lors des « *Cours de Monte* ».